ÉTABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
Bâtiment Askia
11 rue Henri Farman
BP748
94398 Orly aérogare cedex

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Accord-cadre de travaux relatif au renouvellement du Pont et aux aménagements de voirie associés - Boulevard Alsace Lorraine à Viry-Châtillon.

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 04 décembre 2026 à 12:00

Etablissement public territorial - Grand-Orly Seine Bièvre
11 Avenue Henri Farman
BP 748
94398 Orly Aérogare Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Accord-cadre de travaux relatif au renouvellement du Pont - Boulevard Alsace Lorraine à Viry-Châtillon
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Article 6 du CCAP
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Conduite d'opération 5
3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage 5
3.3 - Maîtrise d'œuvre 5
3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 5
3.5 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 5
3.6 - Contrôle technique 6
3.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
5 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
6 - Contenu du dossier de consultation 6
7 - Présentation des candidatures et des offres 7
7.1 - Documents à produire 7
7.2 - Visites sur site 9
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
8.1 - Transmission électronique 9
8.1.1 – Se préparer pour une réponse dématérialisée sur AWS 9
8.1.2. Répondre électroniquement 10
8.2 - Transmission sous support papier 12
9 – Examen des candidatures et des offres 12
9.1 - Sélection des candidatures 12
9.2 - Attribution des marchés 12
9.3 - Suite à donner à la consultation 13
10 - Renseignements complémentaires 14
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
10.2 - Procédures de recours 14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux relatifs au renouvellement du Pont - Boulevard Alsace Lorraine à Viry-Châtillon.

Le présent marché concerne la réalisation des travaux de démolition de l'ouvrage existant et la construction d'un ouvrage de franchissement de l'orge

Le marché de construction de l'ouvrage comprend les prestations suivantes :

- Fondations
- Assemblage / montage de l'ossature / du tablier
- Equipements et infrastructures (fourreau, revêtement, garde-corps…)

Lieu(x) d'exécution : Boulevard Alsace-Lorraine - 91170 Viry-Châtillon.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre de travaux avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Les prestations objet du marché sont homogènes. L'allotissement rendrait financièrement plus coûteux et techniquement plus difficile l'exécution des prestations.

En effet, l'allotissement engendrerait un surcoût, notamment en raison des moyens spécifiques nécessaires à la réalisation des prestations qui sont étroitement liées (ouvrage et amorces de voiries). L'allotissement rendrait la coordination de plusieurs titulaires techniquement difficile et risquée pour le respect des délais et de la qualité des travaux.

L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45220000-5	Ouvrages d'art et de génie civil
45262330-3	Travaux de réparation d'ouvrages en béton
45221119-9	Travaux de rénovation de ponts
45262210	Travaux de fondation

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération est assurée par le maître de l'ouvrage lui-même (Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre), ce dernier pouvant se faire assister par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistant à maîtrise d'ouvrage sera précisé ultérieurement.

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :
AVR INGENIERIE
1 avenue des Violettes
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE

Sa mission comprend les missions normalisées suivantes :

- Avant-projet – AVP Ouvrage d'art,
- Projet – PRO Ouvrage d'art,
- Dossier de consultation des entreprises – DCE Ouvrage d'art,
- Assistance aux contrats de Travaux – ACT Ouvrage d'art,
- VISA Ouvrage d'art,
- La Direction de l'Exécution des contrats de Travaux – DET Ouvrage d'art,
- L'Assistance aux Opérations de Réception AOR Ouvrage d'art.

3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet. Le marché ne comportant qu'un seul titulaire, la coordination des travaux est assurée par le maître d'œuvre dans le cadre de sa mission DET.

3.5 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

Sans objet : l'ouvrage ne comporte pas de système de sécurité incendie.

3.6 - Contrôle technique

Sans objet : l'opération n'est pas soumise au contrôle technique obligatoire. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de faire réaliser un contrôle extérieur des études et des travaux.

3.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné par le maître d'ouvrage avant le démarrage de la période de préparation.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

6 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cadre de mémoire technique

Annexes :
- CCAP : Description des traitements de données à caractère personnel
- **Le questionnaire égalité professionnelle** (Ce questionnaire est facultatif ; les candidats répondent sur la base du volontariat. Les réponses à ce questionnaire ne sont pas prises en compte dans l'analyse des candidatures/offres)
- La charte de lutte contre les discriminations

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Les candidats peuvent demander la transmission du DCE ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les

candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : [2]

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualification professionnelles ou éléments équivalents avec justificatif :

Groupes	Sous-groupes	Index
Groupe 1 Ouvrages d'art et ouvrages industriels	11 Ouvrages d'art et de génie civil industriel (béton et acier béton)	113 Ouvrages de technicité courante Autres ouvrages courants de béton armé ou mixtes acier-béton.
Groupe 2 Préparation des sites, fondations et terrassements	21 Libération des sols, déconstruction	211 Démolition par engin mécanique
Groupe 2 Préparation des sites, fondations et terrassement	22 Reconnaissance des sols	221 Forages et sondages
Groupe 2 Préparation des sites, fondations et terrassement	23 Ouvrages en terre, terrassements	2321 En milieu urbain
Groupe 2 Préparation des sites, fondations et terrassement	24 Fondations spéciales	241 Pieux forés et moulé dans le sol 2412 Profondeur inférieure à 30 m 243 Autres types de pieux et fondations
Groupe 3 Voiries, routes, pistes d'aéroports	34 Chaussée urbaine	342 Revêtement en matériaux enrobés
	37 Equipements de la route	373 Pose d'équipements de sécurité 3732 En autres matériaux Métalliques, en bois ou mixtes.
Groupe 7 Travaux spéciaux	71 Travaux liés à la construction d'ouvrages d'art et d'équipements industriels	712 Etanchéité d'ouvrages et cuvelage Asphalte, géo membrane, chape épaisse. 713 Sciage-Forage 714 Manutention lourde 7161 Appareils d'appui 7162 Joints de dilatation

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, complété en totalité et daté	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU), complété en totalité	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE), complété en, totalité	Non
Le cadre de mémoire technique fourni par l'administration, intégralement complété, justifiant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le planning prévisionnel détaillé des études d'exécution et des travaux (diagramme de Gantt), faisant apparaître le chemin critique, accompagné de l'analyse des risques prévue au critère 3	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7.2 - Visites sur site

La visite du site est facultative. Elle n'est pas un motif d'irrecevabilité de l'offre et ne donne lieu à aucune attestation.

Le site, situé sur la voie publique, est librement accessible : les candidats peuvent le visiter par leurs propres moyens, dans le respect des règles de circulation et de sécurité. Une visite accompagnée (accès aux berges et à la sous-face de l'ouvrage) peut être organisée sur demande adressée via le profil d'acheteur au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres.

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

LE CANDIDAT DEVRA OBLIGATOIREMENT REMETTRE, LE BPU ET LE DQE EN VERSION EXPLOITABLE DE TYPE EXCEL.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

8.1.1 – Se préparer pour une réponse dématérialisée sur AWS

Pour se préparer à répondre sur le portail AWS SOLUTIONS :

- Vérifier les prérequis techniques de la plateforme, l'absence de virus dans les fichiers transmis et la configuration du poste informatique ;
- S'inscrire(Si vous ne possédez pas de compte fournisseur via l'accès FOURNISSEUR) (et s'authentifier sur le profil de l'acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info ;
- Effectuer, le cas échéant, un test de dépôt afin de vérifier le bon fonctionnement du poste et de la connexion

Formats de fichiers

Formats de fichiers acceptés : Les candidats sont invités à privilégier les formats de fichiers couramment utilisés et compatibles avec la plateforme, notamment les formats .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .ppt, .pptx, .jpg, .jpeg, .png et .zip, sous réserve des formats éventuellement imposés dans le présent règlement de la consultation.

Formats et fonctionnalités à éviter
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", com, .scr, les formats vidéo ;
- Ne pas utiliser certaines fonctionnalités susceptibles de perturber l'analyse des fichiers, notamment les "macros" ; ActiveX, Applets, scripts, etc
- Traiter préalablement les fichiers constitutifs de leur candidature et de leur offre au moyen d'un antivirus
- Faire en sorte que leur pli ne soit pas trop volumineux

Accompagnement :
En cas de difficulté technique relative à l'utilisation de la plateforme AWS-Achat, les candidats peuvent contacter l'assistance aux entreprises :

Par téléphone au 0892 14 00 04 ;
Par courriel à l'adresse support-entreprises@aws-france.com

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme :
- La documentation sur les dépôts : https://www.marches-publics.info/kiosque/depot-pli.pdf

Il est recommandé aux candidats d'anticiper suffisamment le dépôt de leur pli et de ne pas attendre les derniers instants pour contacter l'assistance technique.

Les réponses électroniques reçues après la date et l'heure limites fixées par le présent règlement de la consultation ne seront pas retenues.

En cas d'envois successifs par voie électronique, seul sera pris en compte le dernier pli reçu avant la date et l'heure limites de remise des offres.

Pourquoi créer un compte utilisateur sur le portail AWS SOLUTIONS ?

La création d'un compte utilisateur sur le profil acheteur AWS est recommandée afin de pouvoir :

- Être alerté des éventuelles modifications ou précisions apportées aux consultations auxquelles vous êtes inscrit ;
- Poser des questions d'ordre administratif et technique relatives à la consultation ;
- Télécharger les documents de la consultation et accéder aux éventuelles mises à jour ;
- Répondre électroniquement aux consultations ;
- Être informé des échanges et informations relatifs à la consultation jusqu'à la notification du marché ;
Faciliter le suivi de vos consultations et de vos réponses depuis votre espace utilisateur.

Le candidat reste responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie associée à son compte utilisateur (redirection automatique, utilisation d'anti-spam...) et doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme AWS ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Les frais d'accès au réseau et, le cas échéant, les frais liés au recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

8.1.2. Répondre électroniquement

Procédure :

Pour répondre électroniquement :

- s'authentifier avec son compte utilisateur sur le profil de l'acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info;
- Accéder à la consultation, dans « dépôt », cliquer sur (répondre à la consultation) ;
- Accéder à la consultation et sélectionner la fonctionnalité permettant de déposer un pli / répondre à la consultation ;
- Joindre l'ensemble des documents demandés dans les rubriques prévues à cet effet ;
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation, procéder à la validation et à l'envoi du pli.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas prévus par la réglementation applicable, notamment :
- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Copie de sauvegarde :

Une copie de sauvegarde peut être envoyée en parallèle selon les modalités suivantes :
Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :
- « Copie de sauvegarde »;
- Intitulé de la consultation ;
- Nom ou dénomination du candidat.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.
La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Service Commande Publique
Marché 26 00 079
COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR
Bâtiment Askia
11, avenue Henri Farman
BP 748
94398 Orly Aérogare Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : XLS, DOC, PDF, DXF, DWF, JPG, BMP, PPT…

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

9 - Examen des candidatures et des offres

9.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai raisonnable.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	**40.0**
2 - Valeur technique	**40.0**
2.1-Organisation du candidat et m*oyens humains*	***10.0***
- *2.1.1 - L'organisation opérationnelle mise en place pour la réalisation des études et des travaux, y compris la répartition des tâches entre ses différentes entités ou équipes en cas de groupement ou de sous-traitance*	*6.0*
- *2.1.2 - La composition des équipes études et travaux et leurs compétences*	*4.0*
2.2-Moyens matériels et méthodologie de travail	***20.0***
- *2.2.1 - Les moyens matériels et installations de chantier dédiés à la réalisation des travaux, l'organisation prévisionnelle de la base-vie et des zones de stockage*	*3.0*
- *2.2.2 - Les procédures de réalisation des études d'exécution*	*4.0*
- *2.2.3 - La méthodologie et les modes opératoires d'exécution des travaux : phasage, moyens et dispositions prévus pour les opérations principales (protection de l'Orge, démolition du tablier et démolition partielle des culées existantes, réalisation des pieux forés, construction des culées, fabrication, transport et pose des poutres*	*10.0*

préfabriquées précontraintes, hourdis, étanchéité et équipements), ainsi que les mesures de maintien de la stabilité des ouvrages existants et de protection des réseaux	
- *2.2.4 - La gestion des fournitures et des matériaux : délais d'approvisionnements, liste des fabricants et fournisseurs pressentis, spécifications techniques, limites techniques et fonctionnelles des équipements*	*3.0*
2.3- Démarche qualité sécurité	***6.0***
- *2.3.1 - Description de la démarche qualité : pertinence de la démarche et de la méthode*	*2.0*
- *2.3.2 - Plan de contrôle des fournitures et des travaux*	*2.0*
- *2.3.3 - Mesures pour assurer la sécurité et l'hygiène du chantier*	*2.0*
2.4-Cohérence des prix	***4.0***
3 - Pertinence du planning remis par le candidat	**10.0**
3.1-Pertinence du planning détaillé des études d'exécution et de l'analyse associée	*3.0*
3.2-Pertinence du planning détaillé des travaux et de l'analyse associée	*4.0*
3.3-Identification des chemins critiques, complétude et pertinence de l'analyse des risques majeurs susceptibles d'affecter le planning (crues de l'Orge, délais d'approvisionnement des poutres préfabriquées précontraintes, interventions des concessionnaires, aléas géotechniques) et des mesures prévues pour les maîtriser	*3.0*
4 - Performances en matière de protection de l'environnement	**10.0**
- *4.1 - Organisation et méthodologie prévues pour assurer le respect des obligations réglementaires et présentation des mesures concrètes mises en œuvre pour limiter les impacts environnementaux liés à l'exécution du marché*	7.0
- *4.2 - Performances environnementales de l'offre (objectifs chiffrés en distinguant ceux conformes à la réglementation et ceux allant au-delà) prévue dans le cadre de l'opération, en phase chantier et dans les solutions techniques proposées*	3.0

La méthode utilisée pour la notation du critère prix est la suivante :
Note du candidat = (montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre du candidat) * 40

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Melun
43 Rue Général de Gaulle
77008 MELUN

Tél : 01 60 56 66 30
Télécopie : 01 60 56 66 10
Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr
Site internet : http://melun.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.